

mentis d'une valeur inestimable sur l'histoire de nos anciennes familles Lyonnaises (5).

En même temps, il créait dans une galerie du Palais un curieux musée historique, où sont exposés des sceaux, des chartes anciennes, des gravures et des dessins (6) se rattachant à l'histoire judiciaire de Lyon et retrouvés par lui dans ce fonds inexploré. A ce travail il consacra les loisirs de quatre années consécutives, et avant même de l'avoir terminé, il empruntait à ces documents, demeurés si longtemps inutiles, les éléments de plusieurs publications du plus grand intérêt, soit sur nos anciennes archives judiciaires, soit sur les origines de nos diverses juridictions lyonnaises, soit enfin sur l'enseignement public du droit à Lyon, depuis la fin du xm<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

C'est aussi à la même époque, qu'après avoir retrouvé aux archives de la Cour et à celles du département, des documents complètement ignorés sur la Belle Cordière, il s'attacha à rassembler sur cette femme célèbre tout un ensemble de renseignements, destinés à faire justice des erreurs et des récits légendaires qui se sont mêlés trop souvent à l'histoire de sa vie. Plus tard, il est vrai, il communiquait tous ces documents à M. Charles Boy, pour la nouvelle édition que ce dernier vient de nous donner des œuvres de Louise Labè, mais sans renoncer à publier, un jour, l'étude biographique et littéraire, qu'il préparait lui-

---

(5) Léopold Niepce. *Les Archives de Lyon*, p. 281 et suivantes.

(6) L'un de ces dessins, représentant l'ancien Palais de Justice de 1627 et la prison de Roanne de 1784, a été gravé par Séon et publié, avec le travail de Brouchoud sur les *Archives judiciaires de Lyon*, dans les *Mémoires de la Société littéraire* de 1867, p. 87. V. aussi la *Revue du Lyonnais*, 3<sup>e</sup> série, 1867, t. IV, p. 341.